



FOIRE AUX QUESTIONS :

«*Comment aimer quand on ne s'aime plus ?* » 3^{ème} partie de la réponse

SEPARATION... ABANDON...

Si l'épreuve devait aller jusque là, il faudrait se rappeler que dans ce cas encore, le mariage reste vivant et donne aux conjoints la force de grandir dans l'amour qu'ils se sont promis. Devant la multiplicité des situations, donnons simplement quelques repères :

- **Qui a tort ?** Savoir qui a tort et qui a raison n'est pas le plus important. Bien sûr, celui qui trahit a toujours tort, mais c'est à deux que l'on en est arrivé là et qu'il doit y avoir réconciliation, c'est à deux que l'on y parviendra. L'éloignement des époux l'un de l'autre n'est pas obligatoirement la plus mauvaise solution ; elle peut être le dernier recours pour sauver ce qui doit l'être lorsque la cohabitation met en péril des biens essentiels au mariage, par exemple la santé morale des enfants, ou tout simplement un minimum d'équilibre personnel auquel il n'est jamais demandé de renoncer. Il faut savoir qu'en cas de faute grave de l'un des conjoints et à la demande de l'autre, l'Eglise peut officialiser cet éloignement, ce qui aura le mérite de clarifier la situation tout en ménageant l'avenir. Cette mesure fait l'objet d'une procédure simple relevant de l'autorité diocésaine.
- **Exigence de vérité.** Ce qui est vrai du pardon en général l'est particulièrement lorsque l'interruption de la cohabitation des époux impose de pénibles négociations sur la répartition des divers éléments de la vie commune : logement, revenus, et surtout le sort des enfants et leur éducation. Même lorsque les choses se passent courtoisement, il ne peut y avoir de solution parfaite dans une situation essentiellement anormale. **Vivre dans la vérité entre époux**, c'est reconnaître que le péché est entre eux, mais que le Christ ouvre les chemins de réconciliation. **Vivre dans la vérité envers les enfants**, c'est oser leur dire que la situation n'est pas normale. **Vivre dans la vérité devant Dieu**, c'est reconnaître que la croix est la croix : si l'autre nous trompe, la guérison ne viendra pas d'une compensation affective, ni même religieuse, mais d'un approfondissement spirituel.
- **L'appui d'une communauté.** Les époux isolés ont un droit sur la communauté chrétienne. Elle a été témoin de leur mariage et s'est engagée elle aussi à leur côté : les époux en difficulté peuvent avoir recours à l'Eglise dans leur épreuve.

Père Max Huot de Longchamp
In Evangile du mariage — Ed. Paroisse et Famille 1999